

M. Jean-Louis BORLOO
Ministre d'Etat,
Ministre de l'Ecologie, du Développement
et de l'Aménagement durables,
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint Germain
75007 - PARIS

Objet : Ouverture du tunnel Est de l'A86 aux deux-roues motorisés

Montreuil, le 30 août 2007

Monsieur le Ministre,

Depuis maintenant plus de deux ans que notre antenne F.F.M.C. des Yvelines a appris que le futur tunnel de l'A86 reliant Versailles à Rueil-Malmaison serait interdit aux motos, nous n'avons cessé de multiplier les démarches pour faire lever cette interdiction, notamment avec M. Dominique PERBEN, Ministre des Transports sous la Présidence de M. Jacques CHIRAC.

Avec l'élection de M. Nicolas SARKOZY à la Présidence de la République, un nouveau gouvernement a été mis en place. Le Directeur de Cabinet de M. Dominique PERBEN nous a assuré que ce dossier vous serait transmis dans de bonnes conditions.

Une décision interministérielle, qui date de 1995, interdit aux deux-roues motorisés l'accès à ce tunnel, dont l'ouverture vient d'être reportée au printemps 2008. Aucune raison n'a été présentée pour justifier cette interdiction. Entre 1995 et aujourd'hui, douze années se sont écoulées et l'utilisation du deux-roues motorisé comme moyen de déplacement s'est particulièrement développée en milieu urbain. Nos concitoyens l'ont massivement adopté (palliatif à certaines insuffisances des transports en commun, réduction des temps de transports, facilité de stationnement, moindre consommation d'essence ...). Ce phénomène sociologique est un des éléments importants à prendre en considération.

Monsieur le Président de la République que nous avons sollicité à ce sujet avant son élection, avait lui même déclaré que la fermeture de portions de route comme celle du tunnel de l'A86 devait rester exceptionnelle, et qu'il ne devait y avoir d'interdiction qui ne soit strictement motivée par des raisons de sécurité.

Or dans le cas précis du tunnel de l'A86, aucune raison de sécurité routière étayée n'a été avancée.

A contrario, il y a même un déni de sécurité en refusant, entre autres, aux deux-roues motorisés la possibilité d'accès à une surface sèche et fluide, dans un contexte d'embouteillages récurrents et de pluviométrie propre à notre région.

Cette interdiction se révèle particulièrement discriminatoire et nous en avons réclamé la levée, en étayant notre demande par un dossier argumenté, qui a d'ailleurs amené un certain nombre Députés de l'ancienne législature et de personnalités politiques diverses, à soutenir notre action. De plus de très nombreux motards, sur tout le territoire national, refusant une telle atteinte à la liberté de circulation, ont signé une pétition. Citoyens à part entière, ils attendent l'ouverture de cette infrastructure à leur catégorie d'utilisateurs de la route.

L'ASECAP (Association Européenne des Concessionnaires d'Autoroutes et d'ouvrages à Péage) alertée sur ce sujet a exprimé son incompréhension face aux arguments de l'administration française ...

Malgré les blocages et les délais anormalement longs que nous avons déjà subis, notre volonté de poursuivre les discussions, persiste. Nous avons laissé le nouveau gouvernement et ses équipes de collaborateurs se mettre en place.

Nous relançons donc maintenant de façon volontaire et déterminée notre demande de révision de ce règlement injustifié, obsolète, et liberticide.

En conséquence, nous vous remercions de nous indiquer lequel de vos collaborateurs sera notre interlocuteur direct. Nous souhaitons le rencontrer sous les plus brefs délais afin qu'il vous rende compte de tous les éléments vous permettant de prendre la décision, qui vous appartient in fine, de révision de ce règlement de concession.

Nous avons lancé une nouvelle campagne de sensibilisation auprès d'élus, (Députés, Maires, ...), de personnalités politiques, de journalistes ... et tous jusqu'à présent, soutiennent notre action.

Fin septembre prochain s'ouvre à Paris le « Mondial du Deux-Roues », manifestation de renommée internationale, fréquentée par des centaines de milliers de motards. Et pour répondre à leur attente, nous avons prévu, entre autres, une information sur ce sujet. Nous espérons pour cette échéance être alors en mesure de leur présenter une avancée significative.

Dans l'attente de votre réponse et en vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la FFMC,

Laurence Moroy
Chargée de Mission Tunnel A86

Eric Thiollier
Délégué Général

PJ : Dossier présenté en septembre 2006 à la Commission Interministérielle chargée du suivi du règlement du tunnel.

Copie de la présente à M. Nicolas SARKOZY, Président de la République,
et à M. Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat en charge des Transports.